

# LES CHIFFRES DU MOIS

**8 490**

Le 17 avril 2018, le président birman a décidé de gracier 8 490 prisonniers pour la nouvelle année birmane. Parmi eux, 36 sont des prisonniers politiques. Cette décision est une bonne nouvelle pour les prisonniers et leurs familles, mais elle représente également le choix de ne pas libérer 90 autres prisonniers politiques.



**24%**

Des chercheurs des Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC) ont examiné 269 enfants Rohingya âgés de six mois à cinq ans. Près d'un quart d'entre eux (24%) se trouvaient dans un état de malnutrition sévère qui les expose à un risque accru de maladie, de famine et de mort.



©Thet Swe Win

**136**

C'est le nombre de Rohingya qui ont été secourus en mer - dans trois navires distincts - après avoir tenté de fuir la Birmanie par les routes maritime. Officielllement, cinq personnes ont perdu la vie lors de ce périple.



**AGISSONS POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE EN BIRMANIE**

### L'appel au gouvernement pour assurer la sécurité des travailleurs humanitaires

Le 10 avril, l'équipe d'Assistance d'Urgence de Mutraw (MEAT) en a appelé au président birman et à Daw Aung San Su Kyi pour agir au plus vite afin d'assurer la protection des populations déplacées et des travailleurs humanitaires. Cette lettre officielle fait suite au meurtre d'un travailleur humanitaire par le Tatmadaw le 05 avril dernier. Saw O Moo, 42 ans, originaire de l'Etat Kayin était un membre de l'équipe MEAT. Il a été abattu alors qu'il rentrait chez lui.

Suite à la violation du cessez-le-feu par l'armée birmane de par le franchissement des frontières établies, dans le district de Hpapun dans l'état Karen, la 5e brigade de l'Armée de libération nationale Karen (KNLA) a lancé des offensives militaires contre la Tatmadaw au début du mois de mars, provoquant des affrontements entre le KNLA et Tatmadaw. En conséquence, plus de 2300 villageois locaux ont été forcés de fuir leurs maisons.



### Prolongation de l'embargo de l'UE sur les armes en Birmanie

L'Union Européenne a annoncé jeudi 26 avril la prolongation de son embargo sur les armes à l'encontre de la Birmanie. Les équipements destinés aux entraînements militaires, à la surveillance des communications ou susceptibles d'être utilisés à titre répressif sont pris en compte dans cet embargo. Le conseil de l'Union Européenne a ajouté qu'il allait mettre en place des sanctions personnelles, comme des interdictions de voyage ou le gel d'avantages, contre des membres des forces armées birmanes et de la police aux frontières, si les violations des droits humains dans le pays continuent. Des mesures similaires ont déjà été prises par les Etats-Unis et le Canada. Si ces mesures sont nécessaires et que nous les saluons, elles sont loin d'être suffisantes face à l'ampleur de la crise.

### Intensification des conflits dans l'état Kachin



Au cours des dernières semaines, l'armée birmane a tué trois civils Kachin, et un militant environnementaliste Karen. Les récents développements de la campagne militaire de l'armée birmane dans l'état Kachin ont forcé des milliers de civils à fuir leurs villages et nombreux sont ceux qui sont encore piégés dans les zones de combats.

Depuis que l'armée birmane a rompu le cessez-le-feu avec la Kachin Independence Organisation en 2011, les habitants de la région Kachin, en majorité chrétiens, ont enduré de nombreuses formes de violation de droits humains ainsi que le refus de l'assistance humanitaire par les militaires. Ils seraient environ 90 000 aujourd'hui à vivre dans des camps. Dans cette zone, l'armée birmane est également accusé de crimes contre l'humanité.

### Procès Reuters : un policier condamné pour avoir témoigné

Moe Yan Naing, le policier dont le témoignage avait créé la surprise dans l'affaire des journalistes Reuters, a été condamné lundi 30 avril à un an de prison pour avoir outrepassé la loi disciplinaire de la police. 10 jours plus tôt, il avait expliqué lors d'une audience au tribunal comment la police birmane avait tendu un piège aux deux journalistes dans le but de les arrêter. La femme et les enfants du policier ont été expulsés de leur domicile moins de 24 heures après le témoignage de ce dernier. La police nie toute corrélation entre ces deux événements. Les deux journalistes sont détenus depuis le 12 décembre 2017, ils risquent jusqu'à 14 ans de prison. Ils enquêtaient sur un massacre de civils Rohingya dans le village de Inn Dinn dans l'ouest de la Birmanie.

### La délégation de l'ONU en Birmanie réclame "une véritable enquête" sur les Rohingya

Les membres de la délégation du conseil de sécurité de l'ONU sont arrivés mardi 30 avril en Birmanie, après une visite au Bangladesh. Ce sont au total 15 personnes, dont le représentant du Pérou, Gustavo Meza-Cuadra, pays à la présidence du conseil de sécurité en avril, qui ont rendu visite à Aung San Suu Kyi à Naypyidaw et ont pu survoler l'état d'Arakan en hélicoptère. Aucun journaliste n'a été invité et le gouvernement birman n'a publié que des photos de cette rencontre. Bilan ? Le 1er mai, la délégation a réclamé une véritable enquête pour que justice soit faite. Autre question évoquée, le



retour des réfugiés en Birmanie. Celui-ci pourrait prendre deux ou trois ans selon le Conseil de sécurité, qui a essayé de convaincre le gouvernement de travailler avec les agences des Nations unies. L'ONU avait déclaré il y a quelques semaines que les conditions n'étaient pour l'instant pas propices à un rapatriement durable et dans la dignité.

Pendant cette visite, les diplomates ont aussi rencontré le commandant en chef de l'armée, Min Aung Hlaing. A nouveau, ce dernier a nié une toutes violences sexuelles commises par les militaires birmans.

### Des civils tués et torturés par l'armée birmane dans l'état Shan

La Shan Human Rights Fondation a publié le 26 mars son rapport sur les violences et les meurtres à l'égard des civils par l'armée birmane dans l'état Shan. On peut y lire les histoires de Sai Ba et Sai Daw Na. Le 18 mars, les deux hommes quittent le village de Wan Shwe Kyawng pour se rendre à Nawg Bing. Ce trajet leur a coûté la vie. L'armée birmane, garée au bord de la route les a abattus. Sans raisons. Le même jour, un conflit éclate entre les troupes de l'armée birmane et le conseil de restauration de l'état Shan (RCSS) et un fermier est sévèrement torturé par l'armée birmane, soupçonné de faire partie du RCSS.



# LES FOCUS DU MOIS

## La Cour Pénale Internationale pourrait-elle s'emparer de la question

Paris, le 10 avril 2018

**La procureure de la Cour Pénale Internationale (CPI) Fatou Bensouda a demandé à la CPI de statuer sur sa propre juridiction territoriale au sujet de la déportation de la minorité Rohingya de la Birmanie vers le Bangladesh. Bien que la Birmanie ne soit pas partie au Statut de Rome, traité fondateur de la CPI, la procureure pose la question de savoir si la CPI pourrait exercer sa juridiction étant donné la déportation de Rohingya sur le territoire du Bangladesh, pour sa part partie au Statut de Rome. C'est la première fois qu'une telle requête est faite au sein de la CPI.**

Depuis le 25 août 2017, lorsque l'armée birmane a lancé de terribles « opérations de nettoyage », près de 700 000 Rohingya se sont réfugiés au Bangladesh, fuyant les exactions de l'armée. Déjà en 2016, des opérations de l'armée avaient poussé près de 80 000 Rohingya à traverser la frontière. Plusieurs rapports[1] ont évoqué de possibles crimes contre l'humanité à l'encontre des Rohingya, notamment celui de déportation.

Il existe trois possibilités afin que la CPI soit saisie. La première serait que la Birmanie le demande, ce qui est exclu étant donné les positions du gouvernement sur la question Rohingya. La seconde possibilité serait via une décision du Conseil de Sécurité, ce qui est également à exclure car la Chine et la Russie – membres permanents du Conseil disposant d'un droit de veto – y sont opposées. Enfin, une saisine est également possible à l'initiative de la procureure si elle est approuvée par les trois juges de la Chambre préliminaire. Cette dernière solution pourrait être envisageable.

Le règlement de la CPI permet à la procureure de demander à la cour de se prononcer sur cette question de juridiction. Il s'agit donc aujourd'hui de vérifier si la cour pénale internationale dispose de la juridiction territoriale nécessaire quand des personnes sont déportées depuis le territoire d'un État qui n'est pas partie à la CPI directement à un autre territoire d'un État partie. Cela requiert donc la détermination de la nature de la juridiction territoriale – Article 12 (2)(a).

La Birmanie a démontré à plusieurs reprises son absence de coopération malgré des rapports dénonçant des crimes contre l'humanité. Plus récemment, la rapporteuse spéciale des Nations Unies pour les droits humains en Birmanie évoquait même des « signes de génocide ». La saisine de ce cas devant la Cour Pénale Internationale représenterait alors une avancée essentielle. Si la cour confirme qu'elle peut exercer sa juridiction sur la situation des Rohingya, Fatou Bensouda serait alors en mesure d'ouvrir une enquête préliminaire. À l'issue de cette enquête, la cour pourrait se saisir de ce cas.

---

[1] UN Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) ; UN Human Rights Council Independent Fact-Finding Mission on Myanmar ; UN Special Rapporteur on the Situation of Human Rights in Myanmar, UN Office of the High Commissioner for Refugees (UNHCR) ; International Organization for Migration Inter Sector Coordination Group (ISCG) ; UN Children's Fund ; Human Rights Watch ; Amnesty International ; Fortify Rights ; Médecins Sans Frontières ; International Rescue Committee

## Les violences sexuelles comme arme de guerre

**Le 16 avril, un nouveau rapport des Nations Unies place la Birmanie sur LISTE NOIRE. Une liste où sont répertoriés les gouvernements et groupes rebelles armés « soupçonnés de manière crédible » d'avoir commis des viols et autres violences sexuelles lors d'un conflit.**

Le rapport, présenté lundi au Conseil de sécurité, indique que des actes de violences sexuelles auraient été perpétrés lors d'opérations militaires en octobre 2016 et en août 2017, après une série d'attaques insurgées par des membres de la minorité ethnique Rohingya. L'ONU a depuis décrit ces opérations de sécurité comme « nettoyage ethnique ».

### Le viol : une stratégie dans les conflits

Les violences sexuelles sont une arme de guerre. Elles servent de stratégie pour humilier, terroriser et punir collectivement, ici, la communauté Rohingya. Selon Human Right Watch, le viol est un outil puissant de nettoyage ethnique : il fait fuir les victimes loin de leur foyer, et les traumatise pour empêcher le retour. Les femmes victimes de ces sévices sont confrontées à la nudité forcée, à l'esclavage, contractent des maladies sexuellement transmissibles et certaines tombent enceintes...

Dans l'état d'Arakan, « la violence n'a pas épargné les femmes, y compris les femmes enceintes, qui sont considérées comme des gardiennes source de transmission de l'identité Rohingya, ainsi que sur les jeunes enfants, qui représentent l'avenir du groupe ethnique », a déclaré Guterres avant d'ajouter « Cela peut être lié à un récit contagieux alléguant que les taux de fécondité est très élevés chez les Rohingya, ce qui représenterait une menace pour la population. »

En novembre, Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la violence sexuelle dans les conflits, a visité des camps de Rohingya au Bangladesh où elle a entendu des témoignages de « presque toutes les femmes et filles » victimes de viol, de viols collectifs, de fouilles corporelles, de nudité forcée, de harcèlement et d'enlèvement pour esclavage sexuel. Alors que les forces de sécurité pillaient et incendiaient leurs villages, de nombreuses Rohingya, qui sont tombées enceintes de leurs violeurs, sont parties à pied pour une longue et dangereuse traversée de la frontière.

En décembre, Pramila Patten avait rencontré Aung San Suu Kyi, la dirigeante de facto de la Birmanie et plusieurs responsables militaires pour obtenir des engagements face à ces violences. Le gouvernement birman a refusé à plusieurs reprises de se prononcer. L'année dernière un ministre de l'État de Rakhine a répondu aux allégations en disant :

*« Regardez les femmes qui font ces réclamations – quelqu'un voudrait-il les violer ? »*

Le rapport du secrétaire général soulève aussi que ces violences sexuelles ont également été utilisées dans les récents combats dans les Etats Kachin et Shan.

### Le Tatmadaw : le +1 d'une longue liste

Le rapport place 51 groupes gouvernementaux, rebelles et extrémistes sur cette liste noire. Parmi eux, 17 sont originaires du Congo, dont les forces armées et la police nationale, sept de Syrie, y compris les forces armées et les services de renseignements, six de la République centrafricaine et du Sud-Soudan, cinq du Mali, quatre de Somalie, trois du Soudan, un d'Irak et un du Myanmar. Boko Haram est également recensé, mais comme opérant dans plusieurs pays.

« L'inscription de la Tatmadaw est une étape attendue et bienvenue », a déclaré Joan Timoney, directrice principale du plaidoyer et des relations extérieures à la Commission des femmes pour les réfugiés, dans un communiqué.

*« L'impunité, la discrimination et le déni de citoyenneté sont au cœur de la crise des réfugiés qui connaît la croissance la plus rapide au monde. »*

Ce rapport tombe alors que le gouvernement birman a annoncé qu'il avait rapatrié le premier groupe de réfugiés Rohingya – une famille de cinq personnes – selon un accord de rapatriement signé par le Bangladesh et la Birmanie en novembre. Mais le commissaire au rapatriement et au secours aux réfugiés du Bangladesh, Abul Kalam, a qualifié cette annonce de « propagande », tandis que l'agence des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré qu'elle n'avait aucune connaissance préalable de l'affaire.

Lundi, le Conseil de sécurité a également entendu l'avocat des Rohingyas, Razia Sultana, qui a exhorté le Conseil à renvoyer la situation de la Birmanie devant la Cour pénale internationale pour crimes contre les Rohingyas et d'autres groupes minoritaires.

Parmi de nombreuses recommandations, il a appelé le Conseil de sécurité à considérer la violence sexuelle liée au conflit comme un motif de statut de réfugié et à remédier aux insuffisances de financement des programmes de violence sexuelle et sexiste et de santé sexuelle et reproductive.



©Thet Swe Win

AGISSONS POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE EN BIRMANIE